



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Madagascar

Question écrite n° 49850

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide humanitaire apportée à Madagascar. Plus particulièrement, il le remercie de bien vouloir lui dire quelle participation il envisage de fournir aux actions conduites par les autorités locales, afin d'apporter une aide humanitaire en soins et en alimentation aux 3 000 enfants malgaches livrés à eux-mêmes qui survivent dans la capitale.

Texte de la réponse

Le problème social majeur que constitue la situation de détresse des « enfants des rues » à Tananarive est essentiellement pris en charge par la société civile, au moyen d'actions parrainées ou avalisées par les autorités institutionnelles. La France apporte une aide importante aux diverses associations caritatives qui viennent en aide à ces enfants et elle participe également à l'action de prévention. Un projet du fonds de solidarité prioritaire spécifique, destiné à la formation des membres des ONG a été mis en place. Le fonds social de développement propose des actions de formation d'animateurs éducateurs de rues, des appuis directs aux associations d'hébergement telles l'association Enfants du Soleil, le centre Nouveau relais des jeunes ou l'ONG « Hardi ». Dans le domaine des soins et de l'aide alimentaire, une contribution annuelle de 0,3 million de francs est fournie à l'association Girard et Robic pour permettre l'hospitalisation et les soins en milieu hospitalier pour les enfants sans abri. L'aide alimentaire programmée s'élève à 5 millions de francs. La coordination des actions et la prévention sont toutefois primordiales. Aussi la France a-t-elle participé, dès 1996, à la création d'une plateforme municipale ayant comme objectif le regroupement de tous les intervenants de la capitale et agit-elle également en faveur des femmes défavorisées de la capitale et de ses environs (1,5 million de francs par an). Enfin, la France participe aux actions de l'UNICEF en faveur des enfants en situation difficile et du bureau international du travail (BIT) pour la lutte contre le travail des enfants à Madagascar.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49850

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4629

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5363